



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

AO/ZOO/DBA/032/2020

**SÉLECTION D'UN PRESTATAIRE POUR LA FOURNITURE DE LA PLATE-FORME
ANALYTIQUE TABLEAU ET SERVICES ASSOCIÉS EN VUE DE LA MISE EN PLACE
D'UNE SOLUTION POUR LE SUIVI DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT DE L'UMOA**

JANVIER 2021

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Introduction

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège à Dakar ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire, sis à Yamoussoukro en République de Côte d'Ivoire ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

I.2 Contexte

Les récentes réformes initiées par l'Institut d'émission pour renforcer la solidité du secteur bancaire, notamment celles du Plan Comptable Bancaire (PCB) révisé et du dispositif prudentiel, ont rendu nécessaire la mise en place d'un suivi rapproché des Etablissements de crédit de l'UMOA.

Dans ce contexte, il a été mis en exergue l'impérieuse nécessité d'entamer des actions visant à terme, l'automatisation du dispositif de suivi des Etablissements de crédit pour permettre une plus grande fiabilité du traitement des données et minimiser les opérations manuelles jugées trop lourdes et comportant des risques d'erreur et/ou de retard importants.

Le projet participe de l'objectif stratégique visant à renforcer la qualité ainsi que les capacités d'analyse et de synthèse de la situation financière et prudentielle des Etablissements de crédit de l'UMOA, en vue d'une meilleure supervision.

Il s'inscrit également dans les initiatives prises pour améliorer la fiabilité de l'information financière en vue de contribuer de manière significative au renforcement de la stabilité du secteur financier et à un meilleur financement des économies de l'Union.

Ainsi, l'automatisation du dispositif mensuel de suivi de la situation des assujettis devrait contribuer principalement à harmoniser les pratiques au niveau de l'ensemble des sites de la BCEAO et à réduire les principaux risques inhérents au manque de fiabilité des données financières centralisées sur les Etablissements de crédit de l'UMOA.

A cet égard, il s'agira d'élaborer un nouveau cadre de dépouillement des données, à partir d'un canevas de collecte et des informations disponibles dans des applications centralisées de la Banque Centrale, notamment le Fichier des Situations comptables des Etablissements de Crédit (FISEC), le Formulaire de Déclaration des États Prudentiels (FODEP) et le Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité (SAGETIL) de l'UEMOA.

Le nouveau cadre de dépouillement devrait comporter des informations relatives :

- à la situation administrative de l'Etablissement de crédit (actionnariat, forme juridique, implantation, etc...) qui pourraient être actualisées par ce dernier, en relation avec les Directions Nationales ;
 - à la situation de respect des normes prudentielles à partir du FODEP ;
 - aux emplois-ressources de l'Etablissement de crédit à partir du FISEC ;
 - aux éléments du bilan et du hors bilan (engagements donnés, reçus, douteux) sur la base des données disponibles dans le FISEC ;
 - aux autres divers indicateurs financiers qui seraient automatiquement générés ;
 - aux éléments du compte d'exploitation à partir du FISEC.
-

I.3. Objet

Le présent dossier d'appel d'offres porte sur la sélection d'un prestataire pour la fourniture de la plate-forme analytique tableau et services associés en vue de la mise en place d'une solution pour le suivi des Etablissements de crédit de l'UMOA

I.4. Conditions de participation au marché

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondantes aux exigences des termes de référence.

En outre, les entreprises impliquées dans le financement des activités illégales notamment le blanchiment des capitaux, le terrorisme, etc, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence. Il en est de même pour les soumissionnaires coupables de corruption, pratiques collusoires, frauduleuses ou coercitives.

Tout candidat en situation de conflit d'intérêt doit en informer la Banque dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit.

I.5. Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, la seule forme autorisée est le groupement solidaire.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra également indiquer le chef de file dudit groupement.

I.6. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne peut excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat de base.

I.7. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences des termes de référence sera rejetée pour non-conformité.

I.8. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins cent vingt (120) jours à compter de la date limite de leur dépôt.

I.9. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les notices des équipements pourront être rédigées dans une autre langue, à condition d'être accompagnées d'une traduction en français des passages pertinents.

I.10. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.11. Monnaie de soumission

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA.

Pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.12. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie dans le cadre de la présente acquisition, du régime de l'exonération de tous

impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

A cet effet, la BCEAO s'engage à remettre au soumissionnaire retenu le titre d'exonération des droits de douane, conformément à la législation douanière en vigueur, dans le pays de réception

I.13 Propriété des documents et droits d'auteur

Les documents et les livrables du marché fournis par le Prestataire retenu dans le cadre de l'exécution de ses missions resteront la propriété de la Banque.

Les droits d'auteur pour tous les documents préparés par le Prestataire restent sa propriété. Cependant, le Prestataire autorise la Banque, sans préalable, à utiliser ces documents pour la réalisation d'autres prestations similaires ou supplémentaires, sans qu'il puisse prétendre à quelque indemnité que ce soit.

Le Prestataire retenu est censé avoir reçu l'autorisation écrite des détenteurs des procédés brevetés ou protégés, des droits de licences et autres, utilisés par lui dans le cadre du présent marché. La responsabilité de la Banque ne saurait en aucun cas être engagée à l'occasion d'un litige à ce sujet.

I.14. Modalités de paiement

Les Prestataires proposeront leurs meilleures conditions de paiement en fonction des éléments ci-après :

- l'échéancier devra tenir compte du planning d'exécution des différentes prestations ;
- le versement d'une avance au démarrage après la signature du contrat de marché est soumis à la constitution d'une caution de garantie de restitution d'acompte ;
- le règlement des prestations exécutées pour chacune des phases du planning d'exécution ne peut être effectué avant le prononcé de la réception provisoire de la phase concernée ;
- une retenue de garantie égale à 5% du montant du marché est constituée. Elle est libérée à la signature du procès verbal de réception définitive.

I.15. Présentation des soumissions

Toute proposition qui ne répondra pas explicitement aux exigences des présents termes de référence sera rejetée pour non-conformité.

Aucune réclamation ne pourra être faite à la BCEAO quant à la justification de ses choix lors de l'adjudication.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les propositions, à tout moment, avant la signature du contrat.

I.16 Présentation des offres

Sous peine d'être considérées nulles, les propositions devront se présenter comme ci-après :

- une lettre de soumission ;
- une présentation de la société ;
- une proposition technique ;
- une proposition financière.

I.17 Lettre de soumission

Les soumissionnaires doivent produire une lettre de soumission selon le modèle joint en annexe, précisant tous les éléments de leurs propositions qui les engagent contractuellement.

Cette lettre doit donc être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.18 Présentation de la société

Le Prestataire devra fournir les informations ci-après :

- présentation succincte de la société ;
- liste des références similaires ;
- références financières (chiffres d'affaires, compte d'exploitation, résultats des trois derniers exercices, bilans certifiés).

I.19 Offre technique

Les offres techniques doivent être présentées conformément aux dispositions ci-après :

- la présentation synthétique de l'offre ;
- les références de missions similaires conduites auprès d'autres entités ;
- les spécifications techniques et opérationnelles de la solution cible ;
- l'architecture technique du système cible ;
- la méthodologie de travail ;
- la liste et exemples de livrables ;
- le chronogramme détaillé de réalisation, le descriptif des tâches et la durée de la prestation ;
- la charge de travail en jours/homme en fonction des profils ;
- l'organisation de l'équipe d'intervention et les C.V. nominatifs des intervenants ;
- le plan d'assurance qualité, le cas échéant ;
- le plan de déploiement, de formation et de démarrage ;
- le projet de contrat de maintenance et d'appui technique ;
- tout autre document jugé nécessaire à la bonne compréhension et à la qualité de l'offre.

La liste exhaustive des intervenants devra être fournie, avec pour chaque intervenant, outre son CV, son domaine d'expertise, son périmètre et budget temps d'intervention, ainsi que ses références sur des projets similaires.

I.20 Offre financière

L'offre financière doit être exprimée hors taxes et hors douane en **franc CFA ou en euros**. Elle devra inclure tous les frais de déplacement et de séjour.

La Banque Centrale ne s'occupera pas de l'organisation des déplacements et du séjour du prestataire qui devra évaluer les frais y afférents et les inclure dans son offre financière.

Les conditions devront être détaillées (en nombre ou volume horaire et prix) en faisant ressortir notamment les éléments ci-après :

- honoraires ;
- frais de déplacement ;
- frais de séjour ;
- frais de logistique (secrétariat, télécommunication, etc.).

Toute prestation ou service proposé par le prestataire dans son offre et pour lequel aucun prix n'est fourni sera considéré comme inclus dans l'offre principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

I.21. Date et lieu de dépôt des propositions

En raison de la Covid-19, les offres seront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int au plus tard le **vendredi 5 février 2021 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sera recevable.

I.22. Evaluation des offres

Une Commission procédera à la vérification de conformité, à l'évaluation et au classement des propositions reçues.

Les critères d'évaluation des offres se présentent, par ordre de priorité, comme ci-après :

- la qualité technique des intervenants jugée sur la base de leurs qualifications et expériences dans la conduite de prestations similaires ;
- la méthodologie et l'approche proposées ;
- le coût de la solution proposée.

Les Prestataires ayant les meilleures offres pourraient être conviés aux négociations de leur offre financière selon des modalités qui seront communiquées ultérieurement.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité et des performances techniques et financières peuvent être exigées de l'entreprise attributaire avant la signature du contrat de marché.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard à la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fait sur la base de leur conformité aux spécifications techniques des termes de référence, d'une part, et de l'analyse ainsi que la comparaison des prix proposés, qui s'effectuent au regard des critères économiques et financiers, d'autre part.

Il est procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fait foi.

A l'issue du dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à cent pour cent (100%) des livrables requis pour le marché.

Les quantités peuvent faire l'objet d'une augmentation ou d'une diminution à hauteur de trente pour cent (30%) à la discrétion de la Banque Centrale.

I.23. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités techniques et financières du prestataire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tiendra compte, notamment, de la capacité et la solvabilité financières du soumissionnaire. Elle pourrait se fonder sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Le cas échéant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera l'offre classée deuxième, puis appréciera également la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

I.24 Attribution du marché

Conformément à la démarche TCO, le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale et non celle dont le montant est le plus bas.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler, le cas échéant, l'appel d'offres en rejetant toutes les soumissions, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Avant l'attribution du contrat, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure.

Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) peut constituer un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle peut inviter le

soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

I.25. Publication des résultats et notification provisoire

Les résultats provisoires de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat peut former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats provisoires. Ledit recours ne peut porter que sur l'attribution du marché.

Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

Dans l'attente de l'issue d'un éventuel recours, une notification provisoire sera adressée au soumissionnaire pressenti.

I.26. Notification définitive du marché

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature.

La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.27. Délais - Pénalités de retard

Lorsque les délais contractuels de livraison sont dépassés, le Prestataire retenu encourt sans mise en demeure préalable, une pénalité par semaine de retard égale à trois pour mille (3‰) qui sera retenue d'office sur les sommes qui lui sont dues.

Ce taux est applicable au montant de la prestation livrée hors délai. Toutefois, le montant total des pénalités qui seront appliquées n'excédera pas cinq pour cent (5%) du montant global du marché.

I.28 Confidentialité

Dans le cadre de la mission, chaque partie s'engage à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le prestataire est tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui ont été communiqués par la BCEAO ou dont il a eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution de ses prestations ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le prestataire ne peut les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le prestataire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer, sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution de la présente mission ou à la date de prise d'effet de la protection, les documents, rapports et données et autres informations qu'elle juge confidentiels.

I.29. Litiges et contestations

I.29.1 Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre *ad hoc* désigné conformément à ce règlement.

I.29.2 L'arbitrage se déroulera en langue française, à Dakar (Sénégal), et selon le droit sénégalais.

I.29.3 Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la partie succombante.

I.30. Informations complémentaires

I.30.1 Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int.

La Banque Centrale répondra à ces demandes de renseignements au plus tard cinq (5) jours avant la date limite de remise des propositions.

Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai susmentionné ne sera pas prise en compte.

I.30.2 Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int.

A ce titre, les candidats sont invités à consulter régulièrement ce site internet.

DEUXIEME PARTIE : TERMES DE RÉFÉRENCE

II. 1 Objectifs de la mission

La BCEAO a décidé de s'attacher les services d'un prestataire externe en vue de la fourniture et l'intégration de la plateforme de reporting *Tableau* aux fins de la mise en place d'un dispositif automatisé de suivi des établissements de crédit de l'UMOA.

Il s'agira, dans une première phase, d'intégrer et de fiabiliser les données disponibles dans des applications centralisées du Système d'Information (SI) de la Banque Centrale, notamment le Fichier des Situations comptables des Établissements Crédit (FISEC), le Formulaire de Déclaration des États Prudentiels (FODEP) et le Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité (SAGETIL) de l'UEMOA.

Dans une seconde phase, il faudra mettre en œuvre, avec les outils de *Tableau*, des états de reporting et des tableaux de bord, relativement :

- à la situation administrative de l'établissement de crédit (actionnariat, forme juridique, implantation, etc.) ;
- à la situation de respect des normes prudentielles ;
- aux emplois-ressources de l'établissement de crédit ;
- aux éléments du bilan et du hors bilan (engagements donnés, reçus, douteux) ;
- aux autres divers indicateurs financiers qui seraient automatiquement générés ;
- aux éléments du compte d'exploitation.

II.2 Profil du Prestataire

La mission sera confiée à un prestataire, ayant une expertise avérée dans la mise en œuvre de système d'information décisionnelle, notamment avec la plate-forme de reporting analytique *Tableau* .

A cet égard, l'équipe du prestataire doit être composée d'experts certifiés, ayant une expérience dans la mise en place de solutions d'analyse de données et des tableaux de bord dans des organisations similaires à la BCEAO, notamment avec des outils de la plate-forme *Tableau*.

II.3 Tâches du Prestataire

Le Prestataire doit accompagner la BCEAO dans la mise en œuvre d'une solution conviviale, performante et disponible de reporting pour le suivi des établissements de crédit de l'UMOA, capable d'intégrer et de traiter des millions de lignes de données provenant de diverses sources applicatives du SI de la BCEAO.

A ce titre, le Prestataire doit délivrer les prestations ci-après.

➤ **Fourniture d'un dispositif automatisé de suivi des établissements de crédit de l'UMOA**

Le Prestataire retenu devra accompagner les équipes internes dans la conception et la mise en œuvre d'un système de suivi des établissements de crédit, notamment pour l'intégration et la fiabilisation des données ainsi que pour la réalisation des rapports et de tableaux de bord prédéfinis.

A cet égard, les soumissionnaires sont invités à proposer une solution conforme aux orientations techniques et opérationnelles définies dans le présent cahier des charges.

La solution proposée doit être bâtie autour de la plate-forme de reporting *Tableau*.

Le Prestataire retenu doit y effectuer les adaptations nécessaires pour mettre en place le dispositif de suivi des établissements de crédit de l'UMOA.

➤ **Fourniture de logiciels**

Les soumissionnaires doivent intégrer dans leurs offres, tous les logiciels de base nécessaires au bon fonctionnement de la solution proposée, notamment :

- les licences des systèmes d'exploitation serveur et des systèmes de gestion de base de données ;
 - les licences de la plate-forme *Tableau* pour :
-

- cinq (5) administrateurs de la plate-forme,
- vingt-cinq (25) analystes de données et développeur de solution intégrée,
- cent (100) utilisateurs pour la consultation des rapports et des tableaux de bord.

➤ **Déploiement des systèmes**

Le Prestataire retenu doit procéder au déploiement des systèmes au Siège de la Banque en relation avec les équipes informatiques locales.

A cet égard, les soumissionnaires doivent fournir dans leurs offres, les caractéristiques techniques recommandées des serveurs, physiques ou virtualisés, qui doivent héberger les différents systèmes et présenter, de manière détaillée, l'architecture technique de la solution proposée.

Par ailleurs, les soumissionnaires doivent indiquer les configurations minimales des postes de travail, requises pour le bon fonctionnement de la solution.

➤ **Formation et transfert de compétences**

Le Prestataire retenu doit effectuer un transfert de compétences aux équipes informatiques de la Banque, pour l'administration et l'exploitation de la solution proposée.

Il doit également former les agents concernés à l'utilisation, l'exploitation et l'administration de la solution cible, notamment sur les outils de *Tableau* ; lesquels se chargeront de répercuter la formation aux autres utilisateurs de la Banque Centrale.

Les soumissionnaires doivent donc proposer un plan de formation qui permettra aux équipes internes d'assurer la maîtrise fonctionnelle et technique des systèmes. Ils doivent préciser les modalités de mise en œuvre ainsi que le contenu de chaque module de formation.

➤ **Fourniture de la documentation**

Le Prestataire retenu doit fournir la documentation complète de la solution, décrivant l'ensemble des tâches d'exploitation et de maintenance ainsi que celles de configuration et de paramétrage des systèmes.

La documentation doit comprendre notamment :

- les dossiers de paramétrage et de configuration des systèmes, comprenant les spécifications techniques détaillées ainsi que les adaptations et interfaces réalisées pour la BCEAO ;
- les manuels utilisateurs et guides de formation ;
- les guides d'installation et d'exploitation des systèmes.

La documentation doit être fournie sur des supports électroniques, de préférence en français.

➤ **Proposition d'un contrat de maintenance et de support**

Après la période de garantie, la BCEAO envisage de conclure avec l'adjudicataire, un contrat de maintenance logicielle. En conséquence, les soumissionnaires doivent proposer dans leurs offres, un projet de contrat de maintenance et de support logiciel. Ils doivent préciser, le cas échéant, le périmètre de la maintenance de premier niveau réalisable par les informaticiens de la BCEAO.

➤ **Intégration au système d'information de la Banque Centrale**

La BCEAO dispose d'un Datacenter constitué de serveurs répartis sur deux sites, dans un environnement virtualisé *VMWare*. Il est répliqué en asynchrone sur un site de secours. L'ensemble des Agences situées dans les huit pays de l'UMOA, accède au Datacenter par un réseau privé de type *VSAT* qui fédère les réseaux locaux de type *Ethernet* installés dans chacun de ces sites. Les Agences localisées dans les capitales de l'Union disposent d'un nœud Internet local.

Les systèmes de base utilisés actuellement par la Banque sont :

- les systèmes d'exploitation *Linux* (*CentOS*, *Redhat*) pour les serveurs et *Microsoft Windows* pour les postes de travail ;
- les systèmes de gestion de base de données *Oracle* et *MySQL* ;
- les environnements et outils de développement *Oracle*, *JEE* ;
- le serveur web *Apache* ;
- les navigateurs web *Chrome* , *Mozilla Firefox* et *Internet Explorer* ;

- la plateforme de supervision des systèmes *Zabbix* ;
- l'annuaire de type LDAP pour l'authentification des utilisateurs qui accèdent aux systèmes ;
- la suite bureautique *OpenOffice* et *Microsoft Office* ;
- l'outil d'extraction, de transformation et de chargement (ETL) *Talend* ;
- l'infrastructure d'intégration de données *Mule ESB* ;
- le serveur d'applications *Tomcat* .

Les soumissionnaires devront proposer dans leurs offres, une architecture technique de la plate-forme cible, reposant, de préférence, sur les systèmes et outils de base déjà utilisés par la Banque.

Par ailleurs, la solution doit être livrée avec l'ensemble des composants nécessaires à son administration et à sa supervision techniques (scripts, outils de monitoring des échanges, des performances du système).

Enfin, les soumissionnaires doivent indiquer les fonctionnalités disponibles dans la solution, permettant sa supervision à partir d'un système d'administration centralisé tiers.

II.4 Contraintes d'intervention

Les soumissionnaires devront proposer dans leurs offres la méthodologie et le planning détaillé de mise en œuvre du projet ainsi que le budget temps des intervenants, y compris ceux de la BCEAO.

Le démarrage des travaux devra intervenir durant le premier trimestre de l'année 2021 pour une durée de préférence trois (3) mois.

La mission se déroulera principalement au Siège de la BCEAO, à Dakar.

Dans le cadre de la réalisation de sa mission, l'équipe du prestataire travaillera avec les équipes parties prenantes au projet de la Banque.

II.5 Résultats attendus

A l'issue de la mise en œuvre du projet, les résultats attendus concernent :

- la mise en place d'un dispositif automatisé de suivi des établissements de crédit de l'UMOA, sous-tendu par la plate-forme de reporting de *Tableau Software* ;
- la formation des équipes internes à l'utilisation, à l'exploitation ainsi qu'à l'administration de la plate-forme cible ;
- l'élaboration de tous les documents et rapports attendus dans le cadre de la mise en œuvre de la solution.

II.6 Critères d'évaluation des offres

Les critères d'évaluation des offres se présentent comme ci-après et par ordre de priorité :

1. la conformité des offres aux spécifications techniques et opérationnelles ;
2. la qualité technique des intervenants jugée sur la base de leurs qualifications et expériences dans la conduite de prestations similaires ;
3. la méthodologie et l'approche de mise en œuvre proposées ;
4. le coût de la solution proposée.

Les Prestataires ayant les meilleures offres pourraient être conviés aux négociations de leurs offres financières selon des modalités qui seront communiquées ultérieurement.

III - ORIENTATIONS TECHNIQUES ET OPÉRATIONNELLES

III.1 - Sécurité

La solution doit garantir les aspects liés à l'authentification de l'utilisateur lors de la connexion au serveur, à la confidentialité des données (protection contre les accès non autorisés) et à la traçabilité des actions effectuées par chaque utilisateur dans le système à l'aide d'une piste d'audit. L'authentification doit reposer, de préférence, sur l'annuaire LDAP de la Banque.

III.2 - Ergonomie et convivialité

Les interfaces graphiques de la solution doivent être conformes à l'identité visuelle de la

Banque.

Elles doivent être ergonomiques et attrayantes, et faciliter l'accès aux données, grâce à une meilleure organisation des informations.

III.3 - Accès aux contenus en fonction d'un profil

La solution devra intégrer un portail permettant à l'utilisateur de la Banque d'accéder au contenu en fonction de son profil. Ainsi, il doit être possible d'associer un espace du portail à un profil donné. Par exemple, un espace pourrait être dédié à la publication des informations destinées exclusivement au haut management de la Banque.

III.4 - Accès à distance

La solution doit permettre l'accès sécurisé aux données à distance, à travers l'Internet, notamment à partir de terminaux mobiles, en l'occurrence des tablettes et smartphones *Android* et *IOS*.

A cet égard, les soumissionnaires doivent indiquer dans leurs offres les modalités de prise en charge de cette fonctionnalités dans leur solution.

III.5 - Gestion des utilisateurs

La gestion des rôles et des droits devra être assurée par un groupe de gestionnaires d'habilitation, qui devraient pouvoir attribuer de façon granulaire, un rôle ou un droit à un utilisateur ou à un groupe d'utilisateurs.

La solution doit disposer d'une interface web pour la gestion des utilisateurs de l'annuaire LDAP. En effet, un gestionnaire d'habilitation doit être en mesure, à partir du portail, de consulter ou de modifier certaines informations relatives aux utilisateurs ou aux groupes d'utilisateurs et d'attribuer des rôles et privilèges.

III.6 - Volumétrie

La solution cible doit être capable de supporter des millions de lignes de données d'historiques relatives aux établissements de crédits de l'UMOA.

En conséquence, les soumissionnaires doivent démontrer la flexibilité de leur système, en indiquant par exemple, les évolutions possibles des configurations matérielles en fonction des seuils de volumétries.

III.7 - Performances

La solution proposée doit être capable de garantir des performances linéaires en fonction de l'accroissement du nombre d'utilisateurs.

Les soumissionnaires doivent préciser dans leur offre les mécanismes mis en œuvre dans leur solution pour garantir les niveaux de performance et de disponibilité requis.

En termes de niveau de service :

- la disponibilité du système doit être de 24h/24 et 7j/7 ;
- la consultation des informations doit se faire avec un délai maximum ne dépassant pas en moyenne les 30 secondes, à partir des sites distants ;
- les périodes de pointe d'activité et de fort trafic sur les liaisons VSAT doivent être considérées.

Le nombre d'utilisateurs potentiels de la solution cible est estimé à 130 dans une première phase. Ce nombre pourrait évoluer à 500 dans une seconde phase.

Annexe : Formulaire de soumission de la proposition technique

Lieu, Date

A l' attention de :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS
BP 3108 DAKAR BCEAO/SIEGE
TEL : +221 33 839 05 00 FAX/ +221 33 823 93 35**

E-mail : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int

Objet : SÉLECTION D'UN PRESTATAIRE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (BCEAO) EN VUE DE LA FOURNITURE DU LOGICIEL "TABLEAU" ET SERVICES ASSOCIÉS POUR LA MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION DE SUIVI DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Nous soussignés,.....proposons de fournir les services de consultants pour la mission indiquée ci-dessus.

Nous soumettons par la présente, une proposition technique et une proposition financière, chacune placée dans une enveloppe cachetée.

Nous soumettons notre proposition en association avec :

(insérer la liste avec le nom en toutes lettres et l'adresse de chaque consultant associé.)

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette proposition sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Si des négociations se tiennent durant la période de validité de la proposition, nous nous engageons à négocier sur la base des personnes experts clés désignés dans notre proposition.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant des négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire
